

COMPTE RENDU PROVISoire DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – GUILLAIN Romuald - SCHRYVE Emmanuel – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – LETURGEZ-WADOUX Margareth – DEVULDER Elodie – CODDEVILLE Séverine – DECODTS Viviane – BECK Grégory – VANHEEGHE Pierre – GOUBET Hélène

Absents excusés :

Madame Camille DUHAMEL a donné pouvoir à Monsieur Romuald GUILLAIN
Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH a donné pouvoir à Madame Hélène GOUBET
Monsieur Eric HERMANT a donné pouvoir à Monsieur Grégory BECK

Monsieur le Maire remercie les organisateurs et les équipes ayant participé à l'intervillages. Cette activité, occasion de rencontres entre villageois a été l'occasion de faire village. Monsieur le Maire remercie les bénévoles ayant œuvré pour la fête de la musique, la fête de la musique a connu un vif succès. Monsieur le Maire remercie également les organisateurs du tournoi de pétanque qui était très bien organisé et qui a été un vif succès.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2/ Rapport annuel du TEF 2024 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel 2024 du Territoire d'Energie Flandre.

3/ Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal a précédemment voté une taxe locale d'équipement au taux de 1,5 % et qu'il souhaiterait la passer au taux de 3 %.

Cette taxe d'aménagement est réglée une fois par les pétitionnaires titulaires d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux). La somme perçue par la Commune sert à régler les différents frais supplémentaires que la Commune peut rencontrer (extension de l'éclairage public, augmentation de la contribution incendie ou extension du réseau d'incendie, création et ou entretien de voirie, de trottoirs etc...)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une taxe d'aménagement au taux de 3 % par 14 voix pour et une abstention.

4/ Tarifs communaux :

Considérant que nos différents tarifs sont souvent inférieurs à ceux pratiqués par les communes environnantes, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs suivants.

TARIFS CONCESSION DE CIMETIERE

Objet	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Cave urne	116 €	122 €	122 €
Terrain de cimetière 3,5 m ² *	231 €	243 €	243 €

*La durée d'une concession est de 50 ans renouvelable

TARIFS COLUMBARIUM

Objet	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Une case pour 20 ans	440 €	462 €	462 €
Une case pour 40 ans	880 €	924 €	924 €

Porte (lors du 1 ^{er} achat)*	110 €	116 €	116 €
Renouvellement 20 ans	440 €	462 €	462 €
Renouvellement 40 ans	880 €	924 €	924 €

*Lors du 1^{er} achat, il faut compter la durée de la case plus le prix de la porte

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les nouveaux tarifs des concessions de cimetière.
Nouveaux Tarifs applicable le 24 juin 2025**

TARIFS LOCATION DE SALLE

Location de salle du samedi matin 8 heures au lundi 8 h pour repas, mariage, etc....

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	220 €	242 €	242 €
Extérieur à Buysscheure	385 €	424 €	424 €

Les personnes extérieures à Buysscheure auront l'obligation d'être parrainé par un Buysscheurois.

Location grande salle du samedi matin 8 heures au lundi 8 h pour soirée exclusivement pour les Buysscheurois. La présence d'adultes est obligatoire.

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	220 €	242 €	242 €

Location grande salle pour réception suite aux obsèques pour les Buysscheurois.

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	90 €	99 €	99 €

Location de salle pour vin d'honneur

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	175 €	193 €	193 €
Extérieur à Buysscheure	286 €	315 €	315 €

Location de la petite salle exclusivement aux Buysscheurois pour rencontres familiales pas de soirée de jeunes (avec tables et chaises, pas de vaisselle, pas d'accès à la cuisine, pas de frigidaire, accès aux sanitaires par l'extérieur : 88 € au lieu de 80 € du 1^{er} avril au 30 septembre et 121 € au lieu de 110 € du 1^{er} octobre au 31 mars. La location est du samedi à 8 h 00 au lundi à 8 h 00.

Chauffage	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Grande salle	85 €	93 €	93 €

**Le Conseil Municipal vote par 10 voix pour les nouveaux tarifs de location de salle et 5 contre
Nouveaux Tarifs applicable le 24 juin 2025**

5/ Gestion du personnel communal :

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de créer un poste d'adjoint technique d'une durée de travail hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} octobre 2025. La personne retenue (responsabilité exclusive du Maire) sera durant un an stagiaire puis deviendra titulaire si période stagiaire probante IL EST INDIQUE Q'UNE PROCEDURE NOUS EST IMPOSEE ET SERA RESPECTEE suite à cette procédure le nouveau contrat ne pourra pas prendre effet qu'aux environs du 1/10/25. A noter qu'il nous est imposé de faire un appel à candidature.

Nb : les périodes réalisées en CCD ne peuvent pas être prises en compte et devenir période de stagiaire.
Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal créé un poste d'adjoint technique d'une durée de 20 heures /semaine

6/ Demande de subvention auprès du Territoire d'Energie Flandre

Monsieur le Maire indique qu'il a examiné les factures de consommation électriques de l'ensemble « salle Tisje Tasje » et qu'il conviendrait de revoir l'éclairage des bâtiments.

Monsieur le Maire a fait réaliser un devis pour le passage en éclairage led. Ce devis est d'un montant de 9 283, 58 € HT soit la somme de 11 140, 30 € TTC. La Commune pourrait se voir attribuer une subvention de 40 % maximum du montant HT soit la somme de 3 713, 43 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du TEF.

7/ Cloches :

Monsieur le Maire indique que la Commune a un contrat de maintenance pour les cloches, les parafoudres et le paratonnerre auprès de la société BODET. La commande des cloches est défectueuse et n'est plus réparable par l'entreprise BODET. La société BODET propose pour remplacer la commande des cloches un contrat de location d'une durée de 4 ans avec une annuité révisable annuellement.

Monsieur le Maire a donc recherché une solution pour remédier à ce problème.

Les devis présentés par l'entreprise PASCHAL sont les suivants :

- Remplacement du parafoudre : 896, 09 € HT soit 1 075, 31 € TTC
- Remplacement de l'horloge de commande : 2 057, 70 € soit 2 469, 24 € TTC
- Contrat de maintenance annuel campanaire et de vérification paratonnerre : 383, 00 € HT soit 459, 60 € TTC

Monsieur le Maire propose donc de résilier le contrat BODET et de signer avec la société PASCHAL un contrat de maintenance et le changement de tableau de commandes des cloches.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

8/ Traitement du clocher de l'Eglise :

Monsieur le Maire présente un devis de traitement du clocher de l'église celui-ci d'un montant de 1 100 € HT soit 1 320, 00 € TTC.

9/ Réunion du SAGE de l'Yser :

Monsieur Pierre VANEEGHE fait un compte rendu de la réunion du SAGE de l'Yser à laquelle il a assisté.